

COUVERTURE RELATIVE AUX MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE

Description des avantages	Exigences pour une préautorisation	Commentaires
Liste courante des médicaments (par province ou territoire)	Se reporter à la section NOTES.	Voir NOTES 1, 2, 3, 5, 6 et 7
Médicaments à usage limité, médicaments d'exception, médicaments nécessitant une autorisation spéciale ou médicaments à usage restreint	Oui	Voir NOTES 2, 4 et 6

AUTRES MÉDICAMENTS COUVERTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME FÉDÉRAL DE SANTÉ INTÉIMAIRE

SCABICIDES ET PÉDICULICIDES		
Gamma-hexachlorure de benzène - lot. 1 %	Non	Voir NOTES 1 et 2
Gamma-hexachlorure de benzène - shampooing 1 %	Non	Voir NOTES 1 et 2
Perméthrine - lot. 5 %	Non	Voir NOTES 1 et 2
Perméthrine - crème après shampooing 1 %	Non	Voir NOTES 1 et 2
Perméthrine - crème pour la peau 5 %	Non	Voir NOTES 1 et 2
VITAMINES / MINÉRAUX / ANTIANÉMIQUES		
Carbonate de calcium - comp. de 500 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Carbonate de calcium/Vitamine D 500 mg - comp. de 125 UI et 200 UI	Non	Voir NOTES 1 et 2
Carbonate de calcium/Vitamine D 500 mg - comp. de 400 UI; caps.	Non	Voir NOTES 1 et 2
Vitamine D - caps. de 10 000 UI; comp. de 10 000	Non	Voir NOTES 1 et 2
Vitamine D - caps. de 400 UI; comp. de 400 UI	Non	Voir NOTES 1 et 2
Multivitamine prénatale - Materna	Non	Voir NOTES 1 et 2
Cyanocobalamine (B12) - comp.	Non	Voir NOTES 1 et 2
Acide folique - comp. de 5 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Électrolyte et dextrose - sol. orale	Non	Voir NOTES 1 et 2
Sulfate de fer - comp. de 300 mg à 325 mg (Fe-60 mg à 65 mg)	Non	Voir NOTES 1 et 2
Sulfate de fer - sol. orale 75 mg/ml (Fe-15mg/ml)	Non	Voir NOTES 1 et 2
ANALGÉSIFIQUES ET ANTIPYRÉTIQUES		
Acétaminophène	Non	Voir NOTES 1 et 2
CATHARTIQUES ET LAXATIFS		
Docusate de sodium et calcium	Non	Voir NOTES 1 et 2
Sennosides	Non	Voir NOTES 1 et 2
NITRATES ET NITRITES		
Trinitrate de glycéryle - timbre de 0,2 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Trinitrate de glycéryle - timbre de 0,4 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Trinitrate de glycéryle - timbre de 0,6 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Trinitrate de glycéryle - timbre de 0,8 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Trinitrate de glycéryle - ong. topique	Non	Voir NOTES 1 et 2
Trinitrate de glycéryle - comp. subling. de 0,3 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Trinitrate de glycéryle - comp. subling. de 0,6 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Trinitrate de glycéryle - atomiseur de 0.4 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2

PLASMODICIDES (ANTIPROTOZOAIRES)		
Diiodohydroxyquinoléine - comp. de 210 mg; comp. de 650 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Atovaquone - susp. orale de 150 mg/ml	Non	Voir NOTES 1 et 2
Atovaquone/Chlorhydrate de proguanil - comp. de 62,5 mg-25 mg; comp. de 250 mg -100 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Sulfate de paromomycine - caps. de 250 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Iséthionate de pentamidine - inj. de 300 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Phosphate de chloroquine - comp. de 250 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Sulfate d'hydrochloroquine - comp. de 200 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Phosphate de primaquine - comp. de 15 mg; comp. de 26,3 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Pyriméthamine - comp. de 25 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Sulfate de quinine - caps. de 200 mg/300 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Chlorhydrate de méfloquine - comp. de 250 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Métronidazole - caps. de 500 mg; comp. de 250 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
ANTHELMINTHIQUES		
Mébéndazole - comp. de 100 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Thiabendazole - comp. de 500 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Praziquantel - comp. de 600 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Pamoate de pyrantel - susp. orale de 50 mg; comp. de 125 mg	Non	Voir NOTES 1 et 2
Adipate de pipérazine - Paquet de 2 g	Non	Voir NOTES 1 et 2
ANATOXINES ET VACCINS		
Anatoxines tétanique – diphtérique (absorbées) (dT)	Oui	Voir NOTE 2
Anatoxines diphtérique - tétanique - vaccin antipoliomyélitique (absorbées, inactivé) (dT-VPI)	Oui	Voir NOTE 2
Anatoxines diphtérique - tétanique - vaccin anticoquelucheux (acellulaire) DC aT	Oui	Voir NOTE 2
Anatoxines diphtérique - tétanique - vaccin anticoquelucheux (acellulaire) CD aT	Oui	Voir NOTE 2
Anatoxines diphtériques - tétanique - vaccin anticoquelucheux (acellulaire) - vaccin antipoliomyélitique (inactivé) DCaT, VPI	Oui	Voir NOTE 2
Anatoxines diphtérique - tétanique - vaccin anticoquelucheux (acellulaire) - vaccin conjugué contre Haemophilus B DcaT+Hib	Oui	Voir NOTE 2
Anatoxines diphtérique - tétanique - vaccin anticoquelucheux (acellulaire) - vaccin antipoliomyélitique (inactivé) - vaccin conjugué contre Haemophilus B DCaT, VPI+Hib	Oui	Voir NOTE 2
Vaccin conjugué Haemophilus influenzae de type B (Hib)	Oui	Voir NOTE 2
Vaccin contre l'hépatite A (inactivé)	Oui	Voir NOTE 2
Vaccin contre l'hépatite B (recombinant)	Oui	Voir NOTE 2
Vaccin contre les hépatites A et B (combinaison)	Oui	Voir NOTE 2
Rougeole - oreillons - rubéole à virus vivants (vivant, atténué)	Oui	Voir NOTE 2

Vaccin polysaccharide contre le méningocoque (Men-A-C-Y-W-135)	Oui	Voir NOTE 2
Vaccin conjugué antiméningococcique (Men-C)	Oui	Voir NOTE 2
Vaccin conjugué contre le pneumocoque (Pneu-C-10); (Pneu-C-13)	Oui	Voir NOTE 2
Vaccin polysaccharide antipneumococcique 23-valent (Pneu-P-23)	Oui	Voir NOTE 2
Vaccin antipoliomyélitique (inactivé)	Oui	Voir NOTE 2
Vaccin contre la varicelle	Oui	Voir NOTE 2
Vaccin contre l'influenza	Oui	Voir NOTE 2

NOTES:

- NOTE 1 - Le programme interchangeable s'applique pour payer les médicaments génériques à bas prix disponibles.
- NOTE 2 - Une ordonnance est nécessaire.
- NOTE 3 - Une préautorisation est nécessaire pour les ordonnances portant une mention stipulant qu'aucune substitution n'est permise si le médicament prescrit n'est pas un médicament générique à bas prix.
- NOTE 4 - Une préautorisation est nécessaire pour le médicament inscrit sur la liste des médicaments à usage restreint, à usage limité, d'exception ou nécessitant une autorisation spéciale à moins que le même médicament soit inscrit sur la liste des autres médicaments couverts dans le cadre du *Programme fédéral de santé intérimaire* ; ce programme utilisera les mêmes critères de reconnaissance aux fins de préautorisation et de versement que ceux mentionnés dans le régime public d'assurance-médicaments de la province ou du territoire.
- NOTE 5 - En Colombie-Britannique et en Alberta, le PFSI couvre les médicaments antirétroviraux fournis par le BC Center for Excellence in HIV / AIDS et les Province Wide Services (PWS) de l'Alberta pour les bénéficiaires du PFSI qui répondent aux critères thérapeutiques pour la thérapie antirétrovirale. Préautorisation non requise.
- NOTE 6 - Pour obtenir les listes de médicaments par province / territoire, utiliser les liens suivants. Veuillez noter que certains produits sont exclus en vertu du PFSI.
- NOTE 7 - En Saskatchewan, en Alberta, en Ontario, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, le PFSI couvre les agents antituberculeux fournis dans le cadre des programmes respectifs de lutte antituberculeuse de la Saskatchewan, de l'Alberta, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick.

SITES WEB DES FORMULAIRES - NOTE 6

Alberta

https://www.ab.bluecross.ca/dbl/idbl_main1.html

Colombie-Britannique

<https://pcbl.hlth.gov.bc.ca/pharmacare/benefitslookup/>

Manitoba

<http://www.gov.mb.ca/health/mdbif/index.html>

Nouveau-Brunswick

http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/sante/AssurancemaladiesMedicaments/Le_regime_medicaments_du_N-B/PourLesProfessionnelsDeLaSante.html

Terre-Neuve-et-Labrador

<http://www.health.gov.nl.ca/health/prescription/covered.html>

Territoires du Nord-Ouest : formulaire du Programme des services de santé non assurés

<http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/provide-fournir/pharma-prod/med-list/index-eng.php>

Nouvelle-Écosse

<http://www.gov.ns.ca/health/Pharmacare/formulary.asp>

Nunavut : formulaire du Programme des services de santé non assurés

<http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/provide-fournir/pharma-prod/med-list/index-eng.php>

Ontario

http://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/drugs/odbf_eformulary.aspx

Île-du-Prince-Édouard

<http://healthpei.ca/formulary>

Québec

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/pharmaciens/medicaments/Pages/liste-medicaments.aspx>

Saskatchewan

<http://formulary.drugplan.health.gov.sk.ca/>

Yukon

<http://www.hss.gov.yk.ca/drugformulary.php>